



Association Franco Tunisienne des Pyrénées-Atlantiques (AFRAHT)

5, Rue du Vignemale – 64 230 LESCAR

Site : www.afraht64.com - e-mail : afraht64@gmail.com – Port : 06 11 95 06 41

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE ET ORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2021.

Le 29 octobre 2021, à 20h00, à Lescar, les Membres de l'Association Franco-Tunisienne des Pyrénées-Atlantiques, déclarée à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 10 Novembre 2009 et parue au Journal Officiel du 28 Novembre 2009, se sont réunis en Assemblée Générale Elective et Ordinaire.

Une feuille de présence signée par tous les Membres présents a été établie et demeure annexée au présent Procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que le total des voix est de 45

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer sur l'Ordre du Jour suivant, conformément aux dispositions des Article 11 et 12 des Statuts en vigueur :

- **I/** Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mars 2019.
- **II/** Lecture du Rapport Moral et d'Activité du Président, relatif aux années 2019 et 2020.
- **III/** Rapport Financier du Trésorier, relatif aux années 2019 et 2020.
- **IV/** Rapport des Censeurs aux Comptes.
- **V/** Adoption du montant des cotisations.
- **VI/** Présentation du Budget Prévisionnel 2021,
- **VII/** Approbation des résolutions présentées par le trésorier.
- **VIII/** Election des membres du Conseil d'Administration
- **IX/** Questions Diverses

Monsieur FERCHICHI, Président de l'AFRAHT64, rappelle que l'assemblée générale de 2020 n'a pu se tenir du fait du confinement.

Il remercie tous les membres, pour leur présence, leur soutien et leur concours aux activités et au développement de l'Association. Il revient également sur l'importance de cette solidarité pendant la période de pandémie que traverse le monde.

Au terme de ce préambule, il ouvre la discussion sur les différents points de l'Ordre du Jour.

I/ Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mars 2019.

Celui-ci ne suscite aucun Commentaire. Mis aux Voix, **il est adopté à l'unanimité.**

II/ Rapport Moral et d'Activité du Président, relatif aux années 2019 et 2020.

Le Président brosse un panorama des actions conduites durant ces 2 années. Les actions phares ont été l'organisation et la mise en œuvre des projets suivants :

1/ Projet Santé

Dans le domaine de la gériatrie, la réception d'une équipe soignante de l'Hopital Régional de Gafsa a été annulée pour des problèmes internes à l'Hopital de Gafsa puis du fait de la pandémie de Covid 19.

Dans le domaine Mère-Enfant, une équipe du centre hospitalier de Pau, comportant 2 puéricultrices, une cadre sage-femme et une gynécologue obstétricienne, s'est rendue à Gafsa du 3 au 9 novembre 2019 afin de faire un diagnostic de la situation.

Des sessions de formation des professionnels tunisiens étaient prévues en mai et septembre 2020 mais ont dû être annulées dans l'attente de la normalisation de la situation sanitaire mondiale.

Dans le domaine addictologique, un médecin addictologue de Pau a été reçu du 3 au 19 novembre 2019 à Gafsa pour échanger sur les axes de travail dans le domaine. Les échanges se poursuivent.

2/ Acheminement de matériel médical :

Le 5ème convoi prévu en mai 2020 a été annulé et reporté au 1er semestre 2022.

3/ Projet Environnement

L'AFRAHT accompagne le projet de coopération décentralisée entre l'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la commune de Testour concernant la gestion des déchets ménagers.

Une convention a été signée le 5 juin 2019. Des experts interviennent pour la phase diagnostique en octobre 2019 puis en janvier 2020.

Une subvention de 55 000 euros a été allouée par le ministère des Affaires européennes.

Un camion benne offert par l'agglomération paloise est acheminé le 20 novembre 2020 à Testour.

4/ Projets Scientifiques et Techniques

1/ Partenariat IPREM (Université de Pau) et INRAP à Tunis:

- programme de Twinning en 2020
- Mise en place d'un colloque scientifique France-Afrique
- Tenue du 2ème CAFSAA
- Projet de jumelage européen TunTwin subventionné à hauteur de 850 000 euros par l'Europe : accompagnement de 2 étudiantes tunisiennes dans le domaine des produits pharmaceutiques et de la pollution aux phosphates dans la région de Gabès.

2/ Projet Etude, développement & mise en place d'un procédé biologique pour le traitement des boues résiduelles générées par l'activité de raffinage du pétrole au niveau de la lagune de Bizerte : Résultats concluants – Brevet déposé

5/ Projet pédagogique

Intervention au collège Jean Sarrailh de Monein sur le thème médias et démocratie avec le journaliste Eric Normand

6/ Participation aux Mystères de la Cité à travers la tenue d'un stand de restauration

7/ Projets en cours

- Mise en place d'un partenariat entre l'EISTI Cy Tech et l'INSAT
- Mise en relation Lions Club 64 et Lions Club de Tunis
- Projets "Tourisme Hôtellerie" et "Agriculture" sous forme de formations ciblées

III/ Rapport Financier relatif à l'Année 2019 et à l'année 2020.

Le trésorier présente le Rapport Financier 2019 et 2020.

1. Année 2019

Le Compte de résultat relatif à l'année 2019 fait apparaître un excédent de **2 845,75€**.

Le Total des produits de l'Année 2019 s'élève à **8 778,35 €**.

Le Total des Charges 2018 s'élève à **5 932,60 €**.

Les Contributions volontaires ont été évaluées à **1 000,00 €**. Elles montrent l'importance des services gratuits dont nous avons bénéficié de la part de nos partenaires.

Le Bilan 2019, quant à lui, s'équilibre au 31.12. à hauteur de **9 333€**.

2. Année 2020

Le Compte de résultat relatif à l'année 2019 fait apparaître un excédent de **1 172,83€**.

Le Total des produits de l'Année 2019 s'élève à **5 755,59€**.

Le Total des Charges 2018 s'élève à **4 582,76 €**.

Les Contributions volontaires ont été évaluées à **1 000,00 €**. Elles montrent l'importance des services gratuits dont nous avons bénéficié de la part de nos partenaires.

Le Bilan 2019, quant à lui, s'équilibre au 31.12. à hauteur de **9 717 €**.

IV/ Rapport des Censeurs aux Comptes.

Les Censeurs aux Comptes certifient la régularité de la présentation des comptes. Les Membres de l'Assemblée Générale peuvent voter le compte de résultat et le bilan tels qu'ils sont présentés.

V/ Montant des Cotisations.

Le Montant des cotisations est maintenu pour 2021 soit :

- 20 € par Adhérent individuel
- 30 € pour un couple
- 5 € pour un Etudiant

Il est rappelé que le montant des cotisations est déductible lors de la prochaine déclaration d'impôts. AFRATH peut fournir des reçus justificatifs sur demande.

VI/ Présentation du Budget Prévisionnel 2021

Le Président présente et explique le Budget prévisionnel 2019. Celui-ci s'équilibre à hauteur de 3500.00 €, hors contributions volontaires.

Par ailleurs, les Contributions Volontaires ont été évaluées à 3 000,00 €.

Au terme de sa présentation, le Président donne la parole aux Membres de l'Assemblée Générale. Après que toutes explications ont été données, il propose de voter les Résolutions suivantes :

VII/ Vote sur les Résolutions.

- **1ère Résolution** : « L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, approuve l'arrêté des Comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018. Elle approuve, sans exception ni réserve, toutes les opérations effectuées depuis le début de l'exercice 2018 et donne quitus aux Membres du Bureau pour leur gestion de cet exercice ».

Cette résolution est Adoptée à l'unanimité.

- 2ème Résolution :

« Constatant que le résultat de l'exercice 2020 se traduit par un excédent de 1 172,83 €, l'Assemblée Générale décide de l'imputer sur le report à nouveau.

Cette Résolution est Adoptée à l'Unanimité.

- 3ème Résolution :

« L'Assemblée Générale approuve le tarif des Cotisations, pour l'année 2021, d'un montant de 20 € pour un Adhérent individuel, 30 € pour un couple, 5 € pour un Etudiant ».

Cette Résolution est Adoptée à l'Unanimité.

- 4ème Résolution :

« L'Assemblée Générale, après en avoir débattu, approuve le Budget Prévisionnel 2021 d'un montant de 3 500,00 € hors contributions volontaires ».

Cette Résolution est Adoptée à l'Unanimité.

- 5ème Résolution :

« L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour l'accomplissement de toutes les formalités de publication et de dépôt prescrites par la loi ».

Cette Résolution est adoptée à l'Unanimité.

VIII/ Elections des membres du conseil d'administration

Après appel à candidature, sont élus au conseil d'administration :

- Christiane Mariette,
- Marion Sauvanier ,
- Jean Marziou,
- Olivier Donard,
- Charles Manconi,
- Francis Duesso,
- René Lecomte,
- Cherif Amrouch,
- Albert Belouahrani,
- Christian Laine,
- Mohamed Ferchichi
- Othman Allani ,

IX/ Clôture de l'Assemblée Générale.

En l'absence de questions diverses, Monsieur FERCHICHI, Président de l'AFRAHT64, renouvelle ses remerciements aux Membres de l'Assemblée Générale, moment privilégié de dialogue et d'échange.

Constatant que l'Ordre du Jour est épuisé et que, en dépit de ses sollicitations, plus personne ne demande la parole, le Président déclare la séance levée à 22 h et invite les Adhérents à partager le verre de l'amitié.

Secrétaire
Marion SAUVANIER

Le Président
Mohamed FERCHICHI

